



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 12 janvier 2021

Avertissement : L'assemblée du conseil se tenait à huis clos. Ce compte-rendu a donc été rédigé à partir de l'enregistrement vocal de l'assemblée fourni par la municipalité sur son site internet. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Le lien vers l'enregistrement vocal est le suivant : http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2021/01/seance_12-janv-2021.mp3

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois de décembre¹ pour un total de 648 465 \$ dont :
 - 1.1 125 029 \$ pour l'aménagement de la bibliothèque municipales
 - 1.2 303 862 \$ pour la réfection du ponceau de la rue Comtois
 - 1.3 78 300 \$ pour des travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Richelieu
 - 1.4 3870 \$ en jetons de présence aux membres des comités consultatifs (CCE, CCL, CCU).
- 2 Les élus font rapport de leurs activités du mois dernier :
 - 2.1 Le CCU a étudié et recommandé à la municipalité l'adoption de deux projets de construction de résidences. La conseillère affectée au CCU rapporte en outre que la Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu planifie en ce moment les activités de l'année 2021.
 - 2.2 Rien à signaler du côté du CCE et de la voirie.
 - 2.3 Le CCL annonce la tenue du concours Châteaux de neige (annoncée par courriel aux Saint-Marcois).

1 <http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2021/01/Liste-des-comptes-d%C3%A9cembre-2020.pdf>

2.4 Le conseiller à la Sécurité publique rapporte que le SSI prévoit le même budget pour 2021 que celui de 2020 (557 930 \$). L'année 2020 a cependant coûté 25% de plus que prévu à cause de la pandémie de Covid-19. Face à une contribution à la SSQ haussée de 33 000 \$, il demandera plus de service à la SSQ.

2.5 Les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale avancent mais sont un peu retardés à cause de délais de livraison des rayons de rangement des volumes.

3 Mme Annie Houle est désignée par la municipalité comme officier célébrant de mariages.

4 QUESTIONS DES CITOYENS

4.1 Un seul citoyen a fait parvenir par écrit au conseil municipal une série de questions en rapport avec le projet de règlement #1-2021 sur le traitement des élus municipaux qui doit être adopté au cours de la présente assemblée après avoir été déposé lors de l'assemblée de décembre. Voici le texte des questions :

*« Ce sont des questions que je formule à l'intention des **membres du conseil municipal** et auxquelles j'aimerais obtenir des **réponses claires, précises et officielles** à la suite de **l'assemblée du 12 janvier**. De plus, j'espère qu'elles seront **abordées avant** l'adoption du règlement 1-2021.*

1- *Quels sont les aspects du travail d'élu municipal qui font l'objet de la rémunération de base?*

2- *En plus de la gestion de la municipalité (réglementation, décisions courantes) ce travail ne comprend-il pas la préparation en caucus des assemblées publiques du conseil (étude des points à l'ordre du jour, établissement d'un consensus, etc.)?*

3- *Est-ce que le terme « réunions plénières » employé dans l'Avis public et à l'article 5 du Projet de règlement 1-2021 désigne les réunions en caucus? De quoi s'agit-il au juste?*

4- *Si la réponse aux deux questions précédentes est positive, comment pouvez-vous justifier une augmentation de la rémunération des élus en les payant pour leurs présences aux assemblées du caucus? (C'est du moins l'interprétation que je fais de l'article 5 du Projet de règlement # 1-2021). Selon moi, ce procédé équivaldrait à rémunérer deux fois le même travail.*

5- *Le conseil municipal ne fait-il pas preuve d'une certaine désinvolture envers ses citoyens en persistant à adopter le règlement #1-2021 lors de sa rencontre du 12 janvier qui devra probablement être tenue à huis-clos, privant ainsi les citoyens de la possibilité de poser en présence des questions détaillées et de recevoir des réponses et explications satisfaisantes, alors même qu'il est annoncé dans l'Avis public publié le 9 décembre dernier que « Le règlement vous sera expliqué et une période de questions vous sera allouée sur le sujet, afin de vous transmettre toute (c'est moi qui souligne) l'information pertinente. »?*

Une réunion à huis-clos à laquelle personne ne peut avoir accès en direct n'est, selon moi, ni le moment, ni l'endroit, ni le moyen idéal pour expliquer franchement aux contribuables le sens et la nécessité de modifier les conditions de rémunération des élus.

6- *Ne serait-il pas plus pertinent de reporter l'adoption du règlement 1-2021 à une assemblée ultérieure à laquelle les citoyens pourront participer activement et ainsi recevoir **toutes** les explications promises dans l'Avis public? »*

Les membres du conseil municipal ont refusé de répondre publiquement aux questions énoncées et ont laissé le soin à chacun d'entre eux(elles) si il (elle) le désirait de s'adresser personnellement au citoyen en question. (Écouter l'enregistrement de la rencontre à la minute 03:56) http://smsr.quebec/wp-content/uploads/2021/01/seance_12-janv-2021.mp3

Un seul conseiller a à ce jour adressé au citoyen par courriel les réponses suivantes (que nous considérons comme publiques puisqu'elles correspondent à des questions soumises lors d'une assemblée publique du conseil municipal selon les formes prescrites) :

« Les aspects du travail d'un élu-e ne se mesure pas par le salaire ou rémunération de base mais par la crédibilité et le travail de chacun démontré journalièrement, mensuellement, et annuellement, lors de décision administrative ou autres, de plus il est important de souligner pour quelques élu-es qui ont un emploi à temps plein de se présenter au séance de travail.

- 1. Les élus agissent comme administrateurs (je vous invite à lire le manuel de l'élu concernant leur pouvoir) qui implique des décisions et résolutions lors des assemblées régulières ,, pour la gestion courante c'est sous la responsabilité de la DG.*
- 2. C'est claire qu'un caucus désigne une réunion plénière, et c'est justement lors de ces rencontres qui parfois se prolongent de 3 à 5 heures en discussions et échanges , afin de solutionner divers dossiers ; d'ailleurs c'est rencontres qui nous ont permis de réduire les dépenses,, d'augmenter la qualité de nos services ,,de stabiliser les taxes foncières depuis les 3 dernières années pour tous les contribuables. Vous auriez dû avoir un bémol dans votre préambule pour les réalisations des 3 dernières années.*
- 3. Premièrement, le montant alloué N'EST PAS une augmentation de la rémunération (comme vous le mentionné)mais un jeton de présence comme tout comité existant dans notre municipalité .j'ajoute afin d'être claire que cette décision du conseil ,pour ce projet de jetons a été proposé, suite à la décision du gouvernement fédéral en 2019 d'imposer les allocations de dépenses d'environ 15 % des élu-es au revenu imposable. NOTE; SI nous aurions suivi et choisi les conseils de la FQM le taux d'augmentation pour toute les petites municipalité aurait été plus de 900\$ pour le maire et de 300\$ pour les conseillers, et ce afin de se rapprocher au taux de 2019.*
- 4. Malgré cette pandémie ,, Je crois que Le conseil s'est acquitté de faire parvenir aux citoyens toutes les informations par écrit du budget 2020 et prévisions budgétaires pour 2021, une avis écrit à chaque domicile du règlement 1=2021 , des infos via notre site via courriel, et la possibilité à tous d'avoir les réponses à leur interrogations,, et cette réponse personnel. En terminant je ne crois que votre mot (DÉSINVOLTURE) ne colle pas au Conseil est exagéré et arrogant à notre égard.*

5. *Il n'a rien de pertinent de reporter ce règlement 1-2021, car tous les explications et documents sont écrits officiellement avec transparence.*
6. *Espérant que ces réponses sont claires. »*

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR:	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec